

**INNOVATION**

La Commission européenne va soumettre à consultation, mercredi, de nouvelles règles pour les aides d'Etat en faveur des petites structures innovantes. Entre autres, elle souhaite favoriser le capital-risque et la création de pôles d'excellence.

# Bruxelles veut encadrer les aides publiques à l'innovation

DE NOTRE BUREAU DE BRUXELLES.

Neelie Kroes n'est visiblement pas une adversaire aussi acharnée qu'on le dit des aides d'Etat. Dans le projet d'encadrement des aides à l'innovation qu'elle va soumettre à consultation, ce mercredi, la Commissaire européenne à la Concurrence reconnaît que les subventions publiques sont parfois nécessaires pour palier les défaillances du marché. Alors que l'Union européenne creuse son retard par rapport aux Etats-Unis et au Japon en matière d'innovation, Bruxelles veut donc préciser les règles du jeu.

Selon nos informations, la Commission estime légitime d'accorder des subsides à quatre conditions. D'abord, on doit clairement identifier une défaillance du marché. Ensuite, l'aide doit

être l'instrument le plus approprié pour y remédier. Elle doit en outre avoir un effet réellement stimulant sur l'innovation et être d'un montant proportionné à l'objectif poursuivi. Enfin, elle ne doit pas entraîner de distorsion de concurrence majeure.

## Un cadre pour début 2006

Dans ce cadre, Neelie Kroes propose six axes d'action prioritaires. Premièrement, favoriser la création et le développement de jeunes pousses, via des subventions et des exemptions fiscales pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros sur trois ans. Deuxièmement, assouplir le régime actuel des aides au capital-risque. Troisièmement, étendre le champ d'application des règles actuelles sur les aides à la recherche-développement, en promouvant les aides aux PME engagées, par

exemple, dans l'élaboration de prototypes technologiques. Quatrièmement, subventionner le recours des PME aux services de consultants en formation, experts en droits de propriété intellectuelle, fournisseurs de bases de données, entreprises de certification, aux prestataires susceptibles d'accélérer les efforts d'innovation. La Commission envisage la création de « chèques-innovation » d'une valeur de 200.000 euros pour acheter ce genre de services. Cinquièmement, aider les PME à recruter des chercheurs ou des ingénieurs de haut niveau ou à bénéficier des échanges entre universités et grandes entreprises. Enfin, promouvoir le développement de pôles d'excellence. Il s'agit de créer des centres de recherche ayant une masse critique suffisante pour attirer les plus grandes compétences.

Bruxelles soumet ses propositions à consultation (1) jusqu'au 25 novembre. En fonction des réponses, pourrait être inclus un encadrement spécifique pour les aides à l'innovation en faveur des grandes entreprises, jusqu'alors concentrées sur les petites structures. A la fin de l'année ou début 2006, la Commission fera des propositions finalisées aux Etats-membres.

On peut donc s'attendre à la publication d'un cadre pour l'innovation et la recherche-développement pour le premier semestre 2006. Neelie Kroes, en poste depuis novembre 2004, a lancé une vaste refonte du régime des aides d'Etat, un domaine traditionnellement très sensible, dans lequel Bruxelles et les Etats-membres s'affrontent régulièrement.

KARL DE MEYER

(1) [stateaidgreffe@cec.eu.int](mailto:stateaidgreffe@cec.eu.int)